Envoyé en préfecture le 04/06/2025
Reçu en préfecture le 04/06/2025
Publié le
ID : 025-200023075-20250519-DEC_2025_36-AU

Pays de Maîche
Communauté de Communes

DÉCISION N°36-2025

Objet :

Le Président,

- **Vu** l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- **Vu** l'arrêté n°25-2019-02-05-001 portant reprise et modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays de Maîche ;
- **Vu** la délibération n° 2022-79 du 16 juin 2022 par laquelle le conseil communautaire a donné délégation au Président et en cas d'empêchement aux Vice-Présidents ayant reçu délégation d'attributions de recruter une certaine catégorie d'agents, dont les saisonniers et accroissement temporaire d'activité,
- **Vu** la nécessité du renfort au sein de l'école de MONTECHEROUX ;

DÉCIDE

De créer un poste d'adjoint technique non permanent à temps non complet à hauteur de 11h30 du 02/09/2024 au 06/07/2025.

Fait à Maîche, le 19/05/2025

Franck VILLEMAIN,
Président

Transmise en Sous-Préfecture le 04/06/25

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES du Pays de Maîche

250519_Dec_SC_2025_36_Creation de poste adjoint technique

Communauté de communes du Pays de Maîche
24, rue Montalembert 25 120 Maîche
Tél: 03 81 64 17 06 • contact@ccpm-maiche.com • paysdemaiche.fr